

Trophées INPI DE L'INNOVATION 2008

Trophées INPI de l'Innovation 2008

Quatre lauréats récompensés en Basse-Normandie

Lundi 15 décembre 2008

DOSSIER DE PRESSE



Contact presse :
Céline Couroux
☎ 02 31 91 30 85
bassenormandie@inpi.fr

Trophées INPI DE L'INNOVATION 2008

Sommaire

Les Trophées INPI de l'Innovation 2008

Les lauréats

LA TUILE DE BOIS SAS INDUSTRIE BOIS

GSC VANS THEAULT

TARTEFRAIS

Laboratoire GREYC - Groupe de Recherche en Informatique,
Image, Automatique et Instrumentation de Caen

L'INPI en Basse-Normandie

L'Institut National de la Propriété Industrielle en bref

Présentation et règlement des Trophées

Trophées INPI DE L'INNOVATION 2008

Les Trophées INPI de l'Innovation 2008

Depuis leur création, en 1991, les Trophées INPI de l'Innovation distingue chaque année des PME-PMI pour leur **politique en matière d'innovation et de propriété industrielle** ainsi que des organismes de recherche et laboratoires pour leur capacité à **valoriser leur recherche et développement grâce à la propriété industrielle**.

Ce vivier d'entreprises, issues de secteurs d'activités variés, et de laboratoires, constitue un des piliers du développement économique du pays.

Une reconnaissance régionale

Les lauréats régionaux des Trophées INPI de l'Innovation sont choisis parmi des entreprises –jusqu'à 1000 salariés– et des organismes de recherche sur la base d'une liste constituée par un jury régional et des candidatures spontanées. Chaque jury, composé des représentants régionaux de l'INPI et de leurs partenaires, sélectionne **trois PME par région et une unité de recherche**.

Une remise nationale d'envergure à Paris

L'ensemble des lauréats régionaux concourt ensuite automatiquement à la finale nationale des Trophées. Les lauréats nationaux sont désignés parmi les PME-PMI et organismes de recherche primés au niveau régional.

La remise des Trophées nationaux 2008 aura lieu à Paris le 20 janvier 2009.

LA TUILE DE BOIS SAS INDUSTRIE BOIS



FICHE D'IDENTITE

- **Adresse** : Zone Industrielle Les Gaillons, 61400 SAINT-HILAIRE-LE-CHATEL
 - **Nom du dirigeant** : Pierre HERVE (Président Directeur Général)
 - **Date de création** : 2002
 - **Forme juridique** : SAS
 - **Chiffre d'affaires 2007** : 1 660 K€
 - **Effectifs 2008** : 4
 - **Site internet** : www.latuiledebois.com
-

Un savoir-faire unique dans le domaine

Créée en 2002, l'entreprise INDUSTRIE BOIS a développé son activité autour de son expertise et de son savoir-faire dans le domaine de la production et du traitement des tuiles de bois. L'utilisation d'un matériau naturel permet une meilleure adaptation à la demande du client et répond également aux impératifs du développement durable. Le procédé de traitement, le procédé de pose ainsi que l'emballage des tuiles de bois font l'objet de recherches continues dans l'entreprise. Les tuiles de bois commercialisées présentent une résistance importante aux conditions climatiques extrêmes.

Parallèlement à cette activité, l'entreprise INDUSTRIE BOIS assure également la formation des poseurs de tuiles de bois afin de garantir une qualité irréprochable du produit et une tenue maximale. La société peut également intervenir en gestion et pilotage des chantiers de pose.

60 % du chiffre d'affaires réalisé à l'export

La résistance aux conditions climatiques extrêmes des tuiles de bois commercialisées par la société INDUSTRIE BOIS lui a permis de connaître un développement important dans les Caraïbes et en Europe. L'entreprise réalise aujourd'hui 60% de son chiffre d'affaires à l'export et bénéficie à ce titre d'une reconnaissance de la qualité de son produit

La propriété industrielle : outil de développement

L'innovation étant le maître mot de l'entreprise, la société INDUSTRIE BOIS utilise depuis toujours les outils de propriété industrielle pour se protéger en France et dans ses principaux marchés. A ce titre, la propriété industrielle est placée au centre de la stratégie de développement de l'entreprise.

L'esprit d'innovation de l'entreprise se concrétise par la prise en compte de la propriété industrielle dès les balbutiements d'un projet. Ainsi, la société INDUSTRIE BOIS s'appuie sur des compétences régionales, notamment la Chambre Régionale des Métiers et de l'Artisanat afin de l'assister dans sa pratique de veille technologique. Un cabinet conseil en propriété industrielle intervient afin d'orienter et de finaliser les choix effectués par l'entreprise.

L'avantage différenciateur de la société est protégé par brevet, étendu dans les pays où le marché existe. De plus, la société INDUSTRIE BOIS a fait appel à un avocat afin de mettre en place une politique de licences. A ce jour, la société est titulaire de 13 brevets français.

Les marques sont utilisées afin de promouvoir le savoir-faire et la qualité des produits de l'entreprise. Dans le secteur d'activité de la société, la marque n'est pas fréquemment utilisée.

Le portefeuille de brevets de l'entreprise est le reflet de sa politique d'innovation et est complété par un portefeuille de marques qui permet d'asseoir la notoriété de la société dans un environnement concurrentiel dominée par des structures plus importantes.



GSC VANS THEAULT



FICHE D'IDENTITE

- **Adresse** : Zone Artisanale de Maudon, BP 306, 50303 AVRANCHES
 - **Nom du dirigeant** : Jacques Morin (Président)
 - **Date de création** : 1924
 - **Forme juridique** : SAS
 - **Chiffre d'affaires 2007** : 16 176 K€
 - **Effectifs 2008** : 87
 - **Site internet** : <http://www.theault.fr/fr/>
-

Une expertise reconnue dans la fabrication de véhicules de transport équin

Créée en 1924, la société GENERALE AU SERVICE DU CHEVAL VANS THEAULT (GSC VANS THEAULT) a commercialisé un premier véhicule hippomobile en 1928. Depuis cette date, la société a cherché à améliorer la qualité du transport équin afin de préserver les capacités sportives des chevaux tout en offrant des possibilités de transport multiples.

La société a su profiter de son positionnement géographique et de la présence de nombreux élevages équins en Basse-Normandie afin de développer des gammes de produits adaptées aux demandes de la clientèle.

Ainsi les vans de transport produits par la société GSC VANS THEAULT sont commercialisés à l'étranger, où la société réalise les deux tiers de son chiffre d'affaires, en particulier dans les pays de l'Union Européenne.

En raison de sa présence forte et ancienne sur le marché, la société bénéficie d'une notoriété importante auprès des éleveurs de chevaux et de toute la filière équine.

Une entreprise en forte croissance

Depuis quelques années, l'activité s'est fortement développée. Ainsi la société qui comptait 62 salariés en 2004 en compte aujourd'hui 87. Parallèlement, sur la même période, le chiffre d'affaires a été multiplié par 2.

Une innovation en continuité avec la filière équine

La société GSC VANS THEAULT s'investit dans des programmes collaboratifs notamment dans le cadre du Pôle de Compétitivité Filière Equine. La recherche et développement est pour partie réalisée en interne et externalisée auprès de prestataires qualifiés tels que le Centre Technique des Industries Mécaniques (CETIM) ou l'Union Technique de l'Automobile, du Motorcycle et du Cycle (UTAC).

Une stratégie de propriété industrielle offensive et défensive

L'entreprise entend se démarquer de ses concurrents en proposant à ses clients des solutions innovantes tout en étendant sa gamme de véhicules de transport.

GSC VANS THEAULT protège systématiquement ses créations et utilise à cette fin les trois titres de propriété industrielle : le brevet pour ses solutions techniques, le modèle pour l'esthétique de ses véhicules et la marque pour les noms de ses produits. Une veille technologique est également assurée en interne avec une prise en compte des remontées des salons, la consultation des sites Internet de la concurrence et des bases de données brevet. Il est important de noter que la société GSC VANS THEAULT a déposé son premier modèle en 1955 et que depuis cette date, la propriété industrielle fait partie du quotidien de l'entreprise.

La propriété industrielle est accolée au développement économique et la philosophie de l'entreprise peut être résumée en « tout ce qui peut être protégé doit l'être », en tenant compte des considérations financières.

Depuis 2004, la société a ainsi déposé 5 brevets, 2 marques et 8 dessins et modèles, ce qui lui assure un avantage concurrentiel au sein du domaine d'activité.



TARTEFRAIS



FICHE D'IDENTITE

- **Adresse** : 9 Rue Louis Rochet -14700 FALAISE
 - **Nom des dirigeants** : Patrick GEORGET (Président Directeur Général)
Eric LESAGE (Directeur Général)
 - **Date de création** : Avril 1991
 - **Forme juridique** : SAS
 - **Effectifs 2008**: 165 (équivalent temps plein)
-

TARTEFRAIS, un savoir-faire reconnu

TARTEFRAIS est une PME pionnière fondée en 1991 par un artisan pâtissier, Patrick Georget. Spécialisée dans la fabrication de pâtisserie fraîche à Date Limite de Consommation supérieure à 15 jours et ayant créé ce marché, la société TARTEFRAIS a souhaité gardé la culture « artisan », en utilisant des matières premières de qualité dont 80 % sont approvisionnées à moins de 300 km de l'entreprise, en conservant des façonnages manuels notamment dans le domaine des tartes (ex : cuisson en moules traditionnels cannelés) et en mécanisant le maximum d'opération sans valeur ajoutée afin d'accroître les capacités de production.

Ses principales gammes de produits sont les tartes (recettes à base de pommes) et les gâteaux simples issus de la tradition pâtissière française (flan, gâteau au chocolat).

L'innovation au cœur de la stratégie d'entreprise

Afin de renforcer sa position de leader sur le marché, la société TARTEFRAIS a mis en œuvre une politique d'innovation continue qui lui permet de conforter son avantage différenciateur. Ainsi, l'innovation est envisagée à tous les stades du produit, de sa composition et sa conservation à son emballage. Les pâtisseries produites peuvent être présentées entières dans des emballages avec suremballages originaux ou en portions individuelles dans des barquettes operculées présentées verticalement dans des solutions cartonnées pour une mise en rayon pratique et attractive, ces deux dernières ayant fait l'objet de dépôts de brevet.

Les différentes innovations mises en œuvre par la société lui ont permis de remporter plusieurs prix tels que les prix Saveur de l'année en 2006 et 2007, le prix innovation Snacking en 2006 et le prix innovation Art Culinaire en 2007.

Le dernier développement effectué par la société concerne des éclairs, ayant reçu trois Prix dont le Prix Innovation Normandie. L'emballage et le processus ont fait l'objet de demandes de brevets. Cette innovation permettra la commercialisation d'éclairs frais, de haute qualité et ayant une date limite de consommation de 10 jours.

L'innovation est effectuée en interne. Des partenariats ont également été conclus avec des organismes de Recherche et Développement tel que l'ADRIA ou des fournisseurs de machines. Parallèlement, la société s'investit dans des collaborations notamment avec le pôle de compétitivité Valorial.

Une entreprise dynamique

La société TARTEFRAIS a réalisé un chiffre d'affaires annuel de 19 millions d'Euros en 2007, ce qui correspond à une production annuelle de près de 45 millions d'équivalent portions de tartes et gâteaux.

En 2006, un 1^{er} agrandissement des locaux a été effectué afin d'accroître la capacité de stockage produits finis et d'épluchage des pommes. Un nouvel agrandissement a eu lieu cette année avec le concours de la communauté de commune de Falaise, l'aide de la Région Basse-Normandie, du département du Calvados et des Fonds Européens afin d'être dédié à la production d'éclairs, pour une forte capacité de production de 8000 éclairs par heure.

La propriété industrielle, élément de stratégie

La société TARTEFRAIS a choisi de mener une politique offensive en matière de propriété industrielle.

Depuis 2004, elle a procédé à 9 dépôts de brevets, 12 dépôts de marques et 7 dépôts de dessins de modèles. Elle conforte ainsi sa position d'entreprise innovante et défend son savoir-faire, dans le cadre de l'élaboration de nouveaux produits, recettes et emballages. La veille technologique est effectuée par le biais des revues professionnelles et confiée également à des sociétés spécialisées.

Le personnel est sensibilisé aux différents aspects de la propriété industrielle, notamment les obligations de secret et les contraintes de confidentialité.

La société défend également son patrimoine immatériel et a intenté avec succès deux actions en contrefaçon depuis 2004.

Laboratoire GREYC – Groupe de Recherche en Informatique, Image, Automatique et Instrumentation de Caen



FICHE D'IDENTITE

- **Adresse** : Université de Caen Basse-Normandie – Campus II, Bâtiment Sciences 3 – BP 5186 – 14032 CAEN CEDEX
 - **Organismes de rattachement** : Université de Caen Basse-Normandie, ENSICAEN, CNRS
 - **Nom du directeur de laboratoire** : Etienne GRANDJEAN
 - **Effectif 2008** : 196 dont 95 permanents
 - **Date de création** : 1995
 - **Responsable de la valorisation** : Service Valorisation/CNRS - SAIC/UCBN - DRI/ENSICAEN
-

Activité du laboratoire

Les travaux de recherche du GREYC sont liés aux sciences et technologies de l'information, et de la communication et de l'ingénierie. Les thématiques abordées par le laboratoire couvrent les disciplines de l'informatique, l'intelligence artificielle, le traitement du signal et de l'image, l'automatique, l'électronique et les dispositifs associés.

Le laboratoire compte 8 équipes de recherche dont les compétences portent sur des domaines aussi variés que :

- La Modélisation et l'analyse des algorithmes
- Le Traitement des langues et la fouille de données
- Le Document numérique composite
- L'Aide à la décision
- Les Systèmes multi-agents
- La Sécurité informatique
- Le Traitement et l'analyse d'images
- L'Automatique : observation et commande
- L'Electronique : μ -électronique, instrumentation et capteurs

L'activité du GREYC est internationalement reconnue. Ces travaux donnent lieu à la publication de plus de cent cinquante articles par an dans des revues internationales ou des actes de conférences internationales.

Une unité de recherche en interaction avec les entreprises et les acteurs de l'innovation

Dans ses divers domaines d'expertise, le GREYC interagit avec les nombreux acteurs de l'innovation, notamment dans le cadre de projets collaboratifs (Pôle de compétitivité Transactions Electroniques sécurisés, Pôle de compétitivité Mov'eo...).

Le GREYC est également à l'origine de la création de sociétés, par le biais de Normandie Incubation. Ainsi, depuis 2007, deux sociétés (NOOPSIS et INPHYNIX) ont été créées suite à des incubations portées par des personnels issus du GREYC. Le GREYC a aussi participé à la création d'une douzaine d'entreprises de façon directe ou en soutien à la création.

Depuis 2000, plus de 80 contrats d'études et de recherches ont été conclus avec des entreprises régionales, nationales ou internationales, telles que Orange/France Télécom, NXP, Thalès, EADS, Gemalto, IFP, CEGELEC, EDF, Sagem Défense... Cette politique de valorisation contractuelle représente entre 10 et 15 contrats par an. Nous pouvons également noter que le GREYC participe actuellement à l'encadrement de 11 thèses CIFRE. Ces collaborations se matérialisent également par la participation du laboratoire à 22 programmes labellisés par l'Agence Nationale de la Recherche. Deux tiers de ces projets sont en partenariat avec des entreprises.

La propriété industrielle intégrée dans les activités de recherche et de veille technologique

Le GREYC a déposé son premier brevet en 1995. Ces dernières années, il a déposé plus de 10 brevets dans les différents domaines de recherche du laboratoire, notamment dans les thématiques du traitement de l'image et de l'instrumentation. En moyenne, le GREYC est partie prenante de deux à trois dépôts de brevets par an.

Par ailleurs, une stratégie de propriété industrielle est mise en œuvre dans le cadre des partenariats et des contrats d'étude et de recherche. La contractualisation de la titularité des droits est usuellement envisagée dès les prémices de la collaboration.

L'INPI en Basse-Normandie

Depuis le 2 avril 2008, l'INPI est présent dans la région Basse-Normandie pour accueillir et accompagner les innovateurs dans leurs démarches de protection.

En collaboration avec les partenaires régionaux de l'innovation, l'INPI anime la politique de propriété industrielle régionale par des actions concrètes et ciblées :

- il aide les PME-PMI en leur proposant des outils d'évaluation personnalisés, comme le « **pré diagnostic propriété industrielle** », destiné aux entreprises peu initiées dans ce domaine ;
- il soutient les actions permettant la **sensibilisation, la formation et l'accompagnement des entreprises** dans leur démarche d'innovation et de mise en pratique de la propriété industrielle ;
- il mène des opérations de sensibilisation et de **formation dans les écoles, les universités, les laboratoires et les centres de recherche**.

Les partenariats

L'INPI Basse-Normandie collabore activement avec les partenaires publics du réseau de l'innovation notamment la CRCI et les CCI, la CRMA, le RDT, Normandie Incubation, les cellules de valorisation des établissements publics de recherche, la Région Basse-Normandie, la DRIRE, OSEO Innovation...

La convention de partenariat avec le Conseil Régional de Basse-Normandie qui sera signée le 15 décembre 2008 a pour objectifs de faire connaître les enjeux de la propriété industrielle aux entreprises et aux chercheurs de la région afin de soutenir le développement et la compétitivité du territoire. Cette action prévoit notamment la réalisation de pré-diagnostic de propriété industrielle.

D'autres conventions de partenariat sont actuellement en cours d'élaboration, notamment avec l'incubateur Normandie Incubation dont les porteurs de projet sont déjà accompagnés et sensibilisés aux enjeux de la propriété industrielle par l'INPI Basse-Normandie.

Par ailleurs, l'INPI Basse-Normandie est membre du RDT (Réseau de Développement Technologique) bas-normand.

Le pré-diagnostic propriété industrielle

Destinés aux TPE-PME innovantes, qui ont peu ou pas recours à la propriété industrielle, les pré-diagnostic permettent une sensibilisation personnalisée aux enjeux de la propriété industrielle.

Concrètement, une visite d'environ une demi journée permet à un expert de l'INPI ou à un consultant extérieur désigné par l'INPI de faire le point, en fonction des orientations de l'entreprise, sur ce que peut apporter la propriété industrielle dans la réalisation des projets de la PME.

Depuis avril 2008, 9 pré-diagnostic ont été réalisés en Basse-Normandie. Ils sont entièrement financés à parité par l'INPI et le Conseil Régional de Basse-Normandie et donc gratuits pour l'entreprise.

Les actions de sensibilisation à la PI

- **Formation dans l'enseignement supérieur**

2 écoles d'ingénieurs et écoles de management, commerce et gestion sont membres en Basse-Normandie de la Conférence des Grandes Ecoles. Parmi ces 2 écoles, un enseignement à la propriété industrielle a été assuré dans une d'entre elles durant l'année scolaire 2007/2008.

La délégation régionale intervient également dans des écoles supérieures hors CGE, notamment l'Ecole d'Ingénieurs de Cherbourg.

- **Sensibilisation des entreprises, des acteurs de l'innovation et de la recherche**

L'INPI a participé à 7 opérations de sensibilisation des milieux professionnels, de la recherche ou des acteurs de l'innovation en 2008.

Elle porte une attention particulière aux projets incubés auxquels elle a proposé des formations en matière de propriété industrielle.

Il est à noter qu'une formation intitulée « La Propriété Industrielle au service de la Recherche » se tiendra à Caen les 28 et 29 janvier 2009. Les ressortissants bas-normands bénéficient d'un co-financement de la Région Basse-Normandie et de l'INPI qui leur permet de bénéficier d'une réduction de 50 % sur le coût de la formation.

Chiffres régionaux 2007 et 2008

L'antenne INPI Basse-Normandie, **a reçu, sur rendez-vous, plus de 150 personnes** en 2008 afin de leur fournir informations sur la propriété industrielle, les aider dans leurs recherches et dans les démarches administratives auprès de l'Institut.

Dépôts de titres de propriété industrielle en Basse-Normandie en 2007 :

Brevets*	180
Marques**	694
Dessins & Modèles***	128

* Demandes de brevets publiées en 2007 par la voie nationale selon l'origine de la résidence des inventeurs. (Source Observatoire de la propriété intellectuelle - OPI)

** Marques publiées en 2007 selon la résidence des déposants. (Sources OPI/Plutarque)

*** Publications ordinaires de dessins et modèles par département du déposant. (Sources OPI/Base Modelis)

L'INSTITUT NATIONAL DE LA PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE EN BREF

Avec la mondialisation et l'accélération des échanges, la propriété industrielle devient de plus en plus stratégique. Elle est un véritable levier de compétitivité, une source de développement et de richesse pour les entreprises et l'économie. L'Institut national de la propriété industrielle, en délivrant des brevets, marques, dessins et modèles, protège et valorise l'innovation et permet aux entreprises de "grandir avec la propriété industrielle".

➤ **L'Institut traite chaque année environ 17 000 demandes de brevets, 70 000 demandes de marques et reçoit près de 70 000 dessins et modèles**

C'est au quotidien que chefs d'entreprise et innovateurs ont recours aux services de l'Institut. Ils s'adressent à l'INPI pour obtenir un brevet ou faire enregistrer une marque, ou encore pour protéger un dessin ou un modèle. L'Institut examine toutes les demandes selon la procédure propre à chaque titre. Il les publie ensuite dans les Bulletins officiels de la propriété industrielle (Bopi).

Les chefs d'entreprise et innovateurs peuvent aussi accéder, via l'INPI, aux procédures internationales et européennes de demandes de titre.

L'INPI modernise actuellement ses outils de gestion des procédures brevets, marques, dessins et modèles. D'ici 2008, les déposants pourront ainsi bénéficier de délais encore plus rapides et d'un accès permanent et sécurisé à leur dossier de procédure.

➤ **L'Institut forme et sensibilise tous les acteurs économiques aux questions de la propriété industrielle**

L'un des objectifs prioritaires de l'INPI est la formation et la sensibilisation à la propriété industrielle des PME et des milieux de la recherche, mais aussi des jeunes dès le secondaire, puis dans l'enseignement supérieur. Pour atteindre cet objectif, l'INPI met en place une série de programmes de formation et de sensibilisation pour l'ensemble de ces publics.

L'Institut renforce par ailleurs son action territoriale en mobilisant le réseau des partenaires de l'innovation et en organisant des actions communes et co-financées dans le cadre de conventions régionales.

Il développe également des actions de terrain, comme les "pré-diagnostics" de propriété industrielle auprès des PME qui ne connaissent pas encore la propriété industrielle.

➤ **L'INPI délivre toute l'information nécessaire à la pratique de la propriété industrielle**

Les bases de données sur les brevets, marques, dessins et modèles constituent pour une entreprise ou un chercheur une source d'information particulièrement utile pour connaître l'état de la technique dans son secteur d'activité ou se positionner par rapport à la concurrence. 3 300 000 brevets français européens et internationaux et 1 400 000 marques françaises, communautaires et internationales sont accessibles via l'INPI.

Son centre de documentation sur la propriété intellectuelle à Paris met à disposition d'un public spécialisé des publications sur la propriété industrielle et le droit d'auteur ainsi que la jurisprudence dans ce domaine.

L'Observatoire de la propriété intellectuelle de l'INPI a pour mission d'éclairer les enjeux économiques de la PI en produisant des statistiques et des études.

➤ L'INPI participe activement à la lutte contre la contrefaçon

La contrefaçon atteint aujourd'hui 10% du commerce mondial. En assurant le secrétariat général du Comité national anti-contrefaçon, l'INPI participe à la lutte contre ce fléau tant au niveau national qu'international.

Au plan national, l'Institut est un relais majeur de l'action du gouvernement pour sensibiliser les Français à la lutte contre la contrefaçon et la piraterie numérique. Il est également force de proposition dans l'aménagement du dispositif réglementaire et administratif anti-contrefaçon. Enfin, au plan international, il participe à un réseau d'une quarantaine d'experts qu'il co-anime avec la Direction générale du trésor et de la politique économique (DGTPE), aidant ainsi les pays sensibles à mettre en place un dispositif de lutte sur leur territoire.

➤ L'Institut renforce l'influence de la France dans le domaine du droit de la propriété industrielle

L'INPI organise régulièrement des réunions de concertation avec les milieux de l'entreprise pour identifier les intérêts français. Il contribue largement à la conception du droit national de la propriété industrielle en participant à la préparation et à la rédaction des projets de textes législatifs et réglementaires. Enfin, il représente la France dans les organisations internationales compétentes (Office européen des brevets, Organisation mondiale de la propriété intellectuelle, Office de l'harmonisation dans le marché intérieur) et participe aux groupes d'experts au sein desquels s'élabore le droit international de la propriété industrielle.

A propos de l'INPI

Statut : établissement public placé sous la tutelle du ministère de l'Economie, de l'Industrie et de l'Emploi

Budget : entièrement autofinancé, 191 millions d'euros en 2007.

Effectifs : 800 agents.

Siège à Paris et principaux établissements à Nanterre, Compiègne et Lille.

18 implantations régionales : Alsace (Strasbourg), Aquitaine (Bordeaux), Auvergne (Clermont-Ferrand), Basse-Normandie (Hérouville-Saint-Clair), Bourgogne (Dijon), Bretagne (Rennes), Ile-de-France (Paris), Languedoc-Roussillon (Montpellier), Lorraine (Nancy), Midi-Pyrénées (Toulouse), Nord-Pas de Calais (Lille), Pays de la Loire (Nantes), Provence-Alpes Côte d'Azur (Marseille, Sophia Antipolis), Rhône Alpes (Grenoble, Lyon et Saint Etienne), Antilles-Guyane (Guadeloupe).

4 représentations internationales : Amérique du Nord (Washington), Chine (Pekin), Maghreb (Rabat), Emirats arabes unis (Abu Dhabi).

www.inpi.fr

0 820 213 213 (0,09 € TTC/mn)



Règlement

Article 1

Objet

Les Trophées INPI de l'Innovation récompensent d'une part des entreprises qui ont inscrit la propriété industrielle au cœur de leur stratégie de développement et d'autre part, des unités de recherche qui valorisent leurs travaux grâce à la propriété industrielle et ainsi améliorent la compétitivité des entreprises.

Article 2

Participation

La participation aux Trophées INPI de l'Innovation 2008 est ouverte en priorité :

- ♦ Aux entreprises jusqu'à 1000 salariés (entreprise non détenue à plus de 25 % par une entreprise de plus de 1 000 salariés) ;
- ♦ Aux unités de recherche dépendant d'un établissement de recherche public.

Les candidats aux Trophées 2008 ne doivent pas avoir déjà été lauréats des Trophées INPI de l'Innovation 2007.

Article 3

Champ d'application

Une stratégie de propriété industrielle est avérée lorsqu'elle repose sur :

- ♦ La collecte et l'analyse de l'information en amont des recherches ;
- ♦ Le dépôt de brevets, de marques, de dessins et modèles et le suivi des procédures ;
- ♦ L'extension éventuelle de titres à l'étranger ;
- ♦ La concession ou l'exploitation de licences ;
- ♦ La lutte contre les contrefaçons ;
- ♦ Une veille active pour détecter les menaces et les opportunités dans son environnement.

L'utilisation successive, cohérente et appropriée de ces éléments permet à une entreprise ou à un organisme de recherche de protéger efficacement ses innovations technologiques. Cela contribue à sa réussite économique et constitue un facteur important de sa compétitivité.

Article 4

Eléments d'appréciation

Les Trophées INPI de l'Innovation 2008 seront décernés aux lauréats régionaux qui auront « grandi avec la propriété industrielle » ou qui auront mis la propriété industrielle au cœur de leurs projets de croissance.

Entreprises

Au regard de la politique de recherche, d'innovation et de la stratégie propriété industrielle (dépôts, extension, compétences, ...) mise en place par l'entreprise, le jury sélectionnera les entreprises qui ont su gérer au mieux les titres de propriété industrielle et dont les résultats sont probants, notamment en termes de :

- ◆ croissance du chiffre d'affaires de l'entreprise,
- ◆ emploi,
- ◆ rentabilité,
- ◆ activité à l'export,
- ◆ création de nouveaux produits, ouverture de nouveaux marchés,
- ◆ mise en place de partenariats ou participation à des projets collaboratifs...

Unités de recherche

Au regard de la politique propriété industrielle de l'établissement de recherche, le jury sélectionnera les unités de recherche qui auront contribué :

- ◆ à la création d'entreprises, notamment en terme d'impact sur l'emploi,
- ◆ au transfert de technologie effectif vers les entreprises : impact sur l'emploi, sur le chiffre d'affaires,
- ◆ aux résultats de la politique de licence...

Ces éléments seront envisagés dans le cadre global de l'activité et des caractéristiques de l'entreprise ou de l'unité de recherche concernée.

Article 5

Sélection régionale

Pour chaque région où l'INPI est implanté, son représentant préside un jury, notamment composé de ses principaux partenaires régionaux de l'innovation.

Chaque jury décide souverainement de l'attribution des Trophées régionaux en fonction des éléments d'appréciation dont il dispose : au maximum, trois PME par région et une unité de recherche pourront être ainsi sélectionnées.

Le cas échéant, le jury pourra décider de l'affectation des trophées dans les catégories suivantes : éveil à la PI (entreprise engageant une démarche de propriété industrielle) ou start-up.

Une remise de Trophées régionaux est effectuée dans chacune de ces régions.

Les candidats issus de régions où l'INPI ne dispose pas de représentant seront sélectionnés par un jury interrégional qui désignera les lauréats susceptibles de participer au jury national des Trophées INPI de l'Innovation 2008.

Article 6

Trophées nationaux

Tous les lauréats régionaux des Trophées INPI de l'Innovation 2008 concourent automatiquement pour la finale nationale.

Le jury pourra décider de l'affectation des trophées dans la catégorie « éveil à la PI » pour une entreprise engageant une démarche de propriété industrielle.

Le jury national sélectionne, parmi les lauréats régionaux, les lauréats nationaux des Trophées INPI 2008.

Les trophées nationaux de l'Innovation 2008 seront remis au cours d'une manifestation organisée à Paris en janvier 2009.